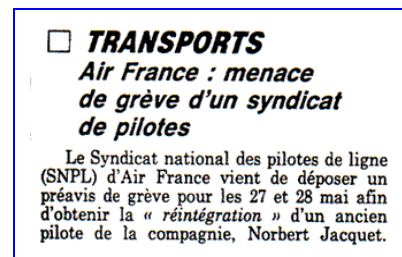




[Web général](#)



[Vidéos](#)



[Images / Documents](#)

TROIS JOURS AVANT L'AF447 RIO-PARIS (228 MORTS)

En 2009, la justice, s'obstinant à détruire ma vie, me recherchait. Elle a ordonné à la police d'interroger une navigante d'Air France qui a fait certaines déclarations avec PV signés et contresignés par OPJ. C'était le 28 mai 2009, **trois jours avant le drame de l'Airbus Rio-Paris** survenu dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin.

Je ne cessais de répéter « *attention, cela doit changer, les accidents qui auraient dû être évités cela suffit ! Ce n'est pas en mentant sur les causes des accidents et en détruisant la vie de celui qui dit la vérité qu'on progressera, au contraire !* »

Et que faisait la justice ? **Trois jours avant le crash du Rio-Paris (228 morts)**, elle s'en prenait à une de mes connaissances ! C'est dans une ordonnance du juge Jean-Luc Bongrand du 14 mars 2012 dont des extraits figurent en page suivante (j'ai masqué certains passages afin de ne pas prendre le risque de voir cette navigante importunée, elle a déjà assez souffert des exactions judiciaires à mon endroit).

La police, à la demande de la justice, a fini par me retrouver trois semaines après la catastrophe. J'ai été arrêté et placé en garde à vue durant quarante-huit heures. Un certain nombre de PV, contresignés par un OPJ, ont été établis. J'ai donné mon avis avec tous les détails utiles sur les responsabilités dans le drame, imputables, entre autres, à la politique du mensonge quasi systématique en matière de sécurité aérienne. Les interrogatoires par la police, avec les PV signés et contresignés par un OPJ, ont été établis avec un ordinateur connecté à l'Internet. Les pages significatives ont été consultées. Ceci est mentionné dans les PV où figurent aussi les URL des pages consultées.

La police, qui avait pleinement compris de quoi il retournait, et depuis longtemps (ils me connaissent bien à la BRDP de Paris et ils savent parfaitement à quoi s'en tenir sur le fait qu'on s'acharne contre le parfait honnête homme pour protéger des délinquants et criminels), a méticuleusement fait son travail. Tous ces PV ont été transmis à la justice. Qu'en a-t-elle fait ?

Etat actuel et procès en cours de l'AF447 Rio-Paris

Le dernier état de ces dossiers, alors que se déroule actuellement le procès de l'AF447, figure sur une page régulièrement complétée du site *jacno.com* créé en août 2004 :

<http://jacno.com/insu.htm>

L'Agence française anticorruption

L'Agence française anticorruption (AFA) est informée depuis février 2020 de ce que je dénonce (et tout est sur le Web !). Elle m'a répondu après avoir ouvert un dossier « 2020-038-Signalement Airbus ». Des informations concernant ce qui est transmis à l'AFA sont présentées sur le Web, avec actualisation :

<http://jacno.com/xafa/index.php>

COUR D'APPEL
DE PARIS

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE PARIS

CABINET DE
JEAN-LUC BONGRAND
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

**ORDONNANCE de
REQUALIFICATION et de
RENVOI devant le TRIBUNAL
CORRECTIONNEL**
(article 179 du code de procédure pénale)

N° DU PARQUET : . 0917730066 .
N° INSTRUCTION : . 364/09/41 .
PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

Nous, Jean-Luc BONGRAND, Vice-Président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris,

Vu l'information concernant :

-M. JACQUET Norbert Libre
né le 25/01/50 à PARIS 14ÈME de André et de Eléonore AMANN, profession : pilote de ligne
demurant [REDACTED]
ayant pour avocat : Me Jean-Louis RAMIRES

Entendue le 28 mai 2009, [REDACTED], amie de Norbert JACQUET, indiquait qu'elle ne l'hébergeait plus depuis deux mois environ. Elle ajoutait qu'il lui semblait impossible [REDACTED].

Le 25 juin 2009, Norbert JACQUET était entendu à son tour. Il expliquait qu'il « n'avait pas souvenir d'avoir envoyé des menaces de mort. Pour éviter les accusations non fondées, je rappelle régulièrement qu'il n'y aura pas d'atteinte aux biens ou aux personnes ». Il reconnaissait être l'auteur de tous les messages.

L'INFORMONS également que toute citation, notification ou signification faite à la dernière adresse déclarée sera réputée faite à sa personne.

Fait en notre cabinet, le 13 4 Mars 2012
le Vice-Président chargé de l'instruction,

Jean-Luc BONGRAND

Copie de la présente ordonnance a été adressée par lettre recommandée, le 9 4 MARS 2012
à la personne mise en examen et à son avocat

Le greffier

